

Décision

Générale

colonial

Décision n° 974 du 20 septembre 1950

n° 974

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
29 septembre 1950

Numéro JO
n° 9 du 30/09/1950

Date du numéro
30 septembre 1950

TEXTE INTÉGRAL

M. Barra (Pierre), surveillant des travaux publics contractuel assimilé à un surveillant de 2e classé du cadre local des travaux publics, est mis à la disposition du directeur des travaux publics, pour compter du 13 septembre 1950, date de son retour en Côte française des Somalis.